

# La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDEPENDANT

**ABONNEMENTS**

|                                       | UN AN  | SIX MOIS |
|---------------------------------------|--------|----------|
| Tunisie, Constantine et Tripolitaine. | 10 fr. | 6 fr.    |
| France et Algérie.                    | 12 »   | 7 »      |
| Etranger.                             | 15 »   | 9 »      |

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

TUNIS. — Rues de la République et Hannon, 2 — TUNIS

BUREAUX A PARIS : 4, RUE CHAMBIGES

**INSERTIONS**

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers. 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 1<sup>re</sup> page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

## LE BANQUET DES JOURNALISTES COLONIAUX

TUNIS, LE 25 JUIN 1903

### A MITRAILLE

Avec l'irritation générale contre M. Pichon, devaient fatalement grandir l'influence et le tirage de la *Petite Tunisie*.

Mais le tirage en revanche, a surtout le don d'attirer les persécutions, car les bourreaux des peuples s'alarment moins de ce que dit un journal que du nombre de ses lecteurs et partisans.

C'était la doctrine de Millet. Et M. Pichon qui n'en est que le succédané en plus neurasthénique, s'en inspire avec d'autant plus d'enthousiasme, que c'est la seule conforme à sa mentalité.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir, coup sur coup, trois procès s'abattre sur nous, chacun d'eux visant notre mort.

C'est d'abord le procès des deux loustics Bellot et Peloni qui nous demandent cinquante mille francs de dommages-intérêts pour notre campagne de Kalaâ Djerda.

Ensuite, c'est un procès en correctionnelle avec vingt-deux mille francs de dommages-intérêts intenté par M. Pavillier, directeur des Travaux Publics à notre Directeur qu'il veut faire envoyer aux Travaux Publics pour l'incorporer dans sa propre spécialité, ne fût-ce que par homonymie.

Enfin, ne trouvant plus de poux à M. Lacroix, ce que sa calvitie explique, on se rabat sur notre collaborateur Ganouna, le parlementaire sur qui M. Pichon a fait tirer récemment, espérant que sa toison mérovingienne récompenserait quelque exploration judiciaire.

Notre collaborateur — et nous par ricochets — sommes poursuivis pour une de ces fantaisies anodines où il excelle, à en croire la presse de toilette résidentielle elle-même.

Comme on le voit, M. Pichon ouvre le combat par le feu à mitraille.

Il a toutefois cette infériorité vis-à-vis de Millet, que celui-ci ne craignit pas de faire des procès cyniquement politiques et qu'il eut la bravoure de se découvrir personnellement.

Pour donner le change à l'opinion, pour sauvegarder les bribes survivantes de sa réputation surfaite de journaliste, cet ancien et illisible plumitif fait marcher des mamelouks et l'action publique.

Mais en réalité, c'est lui, rien que lui qui poursuit et quel que soit le prétexte et les comparses dont il masque la persécution, ces trois procès, — l'un pour dommages à des particuliers l'autre pour du sable acheté à des arabes en état de simple contrevention ad-

ministrative, le troisième pour soi-disant outrage aux bonnes mœurs — ces trois procès ne sont qu'un seul et même procès politique à triple explosion, fait par M. Pichon à la *Petite Tunisie* pour égorgier le seul spécimen de presse indépendante et républicaine de ce pays.

Il en adviendra ce qui voudra. C'est le cadet de nos soucis. Ne savons-nous pas, depuis sa polémique avec M. Judet que M. Pichon n'aime guère les combats à armes égales ?

Il a la puissance, il règne sans contrôle sur une armée de fonctionnaires et de magistrats amovibles. L'absence de constitution, de lois de séparation des pouvoirs convertit tous les rouages de la force publique en une émanation de sa volonté et de ses lubies. Frappé soudainement d'aliénation mentale, il pourrait faire emprisonner d'un coup des centaines de citoyens, en faire condamner et guillotiner autant qu'il voudrait, sans que nul n'osât élever la voix ici ni ne s'en émeuve à Paris. Pour la France, la Tunisie n'est qu'un coin de jardin que l'on abandonne aux fonctionnaires novices pour se faire la main au jardinage, dussent-ils le dévaster.

M. Pichon qui, d'ailleurs ne serait pas parti contre nous sans cet arsenal, aura donc beau jeu et comme déjà il en use, soyez certain qu'il en abusera. Ce n'est même qu'à cet instant qu'il estimera les forces égales.

Seulement quoi qu'il fasse, ce duel sera bel et bien circonscrit entre nous seuls. Et il faut que l'on sache que M. Pichon, l'ancien poulain du « haras Clémenceau » aura égorgé la presse libre à l'aide d'un décret infâme tel un vulgaire Abdul Hamid.

Il nous tuera, soit, mais notre dernière imprécation s'incrusterait dans son facies, tare indélébile qui marquera le terme, non de sa carrière diplomatique déjà au-dessous de son zenith, mais sa carrière politique entière elle-même.

Nous résisterons jusqu'au bout, ayant d'avance fait blanc de notre épée.

Et pour commencer, nous déclarons que nous ferons défaut dans le procès Ganouna, au moyen duquel on vise la rafle de notre cautionnement par l'exécution provisoire nonobstant opposition ou appel.

Nous voulons justement voir M. Pichon étrangler un journal par cet immonde et draconien décret, nous voulons qu'il trempe dans la fange à n'en pouvoir plus jamais s'en dépanter, nous voulons qu'il devienne ainsi un objet d'horreur et de répulsion pour tout être civilisé.

Et s'il touche à notre cautionnement, nous reparaitrons quand mé-

me, et s'il nous fait saisir et poursuivre, alors nous nous vautrerons à bras-le-corps avec lui dans le ruisseau des polémiques et le climat des scandales jusqu'à ce qu'il crie grâce. — Car la loi et la justice en mains, nous proclamerons être sous la protection de la loi française sur la presse, attendu que cette purulence de décret tunisien n'existe plus, que M. Pichon l'a violé et déchiré et que toute disposition légale faisant pacte entre souverain et sujet, ce pacte est annulé par le parjure du souverain.

Nous ignorons ce qui restera de nous après cela, nous ne voulons pas le savoir, mais nous savons pertinemment ce qui restera du dernier des Stéphenovitch.

**LA REDACTION.**

Le *Promeneur* a publié, pendant quelques jours, l'avis suivant :

« Si la loi de 1901, sur les congrégations est appliquée en Tunisie, pays de Protectorat, il est légalement impossible qu'elle soit appliquée aux seuls Français. »

« Ce fait serait sans précédent. »

« La loi est une pour tous. »

« Donc, la congrégation ou confrérie des Habbous tombera sous le coup de la loi. »

« Qu'en pense M. le Secrétaire général du Gouvernement ? Qu'en pense M. le Procureur de la République ?... Voilà de l'argent tout trouvé pour nos écoles ! »

L'idée de nos confrères est frappée au coin du bon sens, et nous ne voyons pas de raison pour qu'on laisse la vie à la congrégation des Habbous, alors qu'on chasse de Tunisie les autres. Les Habbous, confrérie religieuse, avec ses rites, sa main-morte et ses biens immenses doit disparaître.

Et avec les Habbous, on doit également dissoudre les autres sociétés plus ou moins serètes telles que la *Khaldounia*, qui, sous prétexte d'union littéraire et religieuse, sapent à coups redoublés l'influence française.

### Le banquet des journalistes coloniaux

Ce fut une belle réunion que ce déjeuner confraternel des journalistes coloniaux au Café Cardinal. En la personne d'écrivains de poètes, d'industriels, de fonctionnaires, d'artistes, voire, d'explorateurs, toutes les colonies, on peut le dire, étaient représentées, de même que la presse coloniale où tous ont plus ou moins semé des idées ici et ailleurs.

Nous remarquons dans l'assistance nombre de députés et de sénateurs au premier rang desquels figurait M. Deloncle, Président de l'Association et M. Brunet, vice-président, député de la Réunion.

Au dessert M. Deloncle, dans un discours clair, pétillant d'humour et de bon sens, voire d'émotion parfois, a présenté les membres nouveaux et anciens, les inconnus aux connus, les obscurs aux illustres.

Arrivant au tour de notre Directeur et de M. Jacques Bahar, l'orateur, très renseigné sur la situation de la presse en Tunisie, a tenu à honneur de manifester ses opinions libérales en matière de presse. Il l'a

fait dans des termes aussi mesurés qu'énergiques que nous avons reproduits dans notre dernier numéro.

Disons, à ce propos, que la majorité des membres de l'Association ignorait et la situation honteuse de la presse en Tunisie et l'usage qu'en fait M. Pichon. Beaucoup, en apprenant à quel point la délégation qui en 1901 lui demanda le retrait du cautionnement avait été jouée par lui, en éprouvèrent un sentiment de dédain qui nous surprit vivement de la part de parisiens généralement indulgents et nonchalants. On savait vaguement qu'il existait un cautionnement. On ignorait l'arrestation préventive, l'exécution provisoire et la digestion d'un cassoulet orthodoxe n'a pas été médiocrement facilitée par les éclats de rire que provoqua l'épopée de Kalaâ Djerda, du futur procès célèbre Bellotarge, des poursuites pour le sable et pour pornographie.

On n'imagine pas de quelles légendes trompeuses de républicanisme est encore entouré le nom de M. Pichon. Avouons toutefois qu'il suffit de narrer certains faits précis pour réveiller des souvenirs engourdis, délier les langues et démolir d'une dernière chiquenaude tout ce château de cartes.

Enfin, bonne journée pour la liberté de la presse, pour la justice et pour la *Petite Tunisie*. M. Deloncle qui, en particulier nous a dit être un ami personnel de M. Pichon et ne pas souscrire à nos attaques et ne nous en a pas moins déclaré être un chaud partisan des principes de liberté républicaine que nous sommes seuls à défendre.

C'est le meilleur, les plus honorable satisfecit, que nous puissions ambitionner d'une bouche aussi autorisée.

L'hebdomadaire du samedi a accouché, dans son dernier numéro, d'une idée géniale.

Par la plume autorisée — tout comme une congrégation soumise — de son directeur, il conseille aux partisans du maintien des ensoutanés le boycottage en règle des mangeurs de curés.

« Si vous êtes négociants, nous n'achèterons plus rien chez vous. Si vous êtes consommateurs, nous vous vendrons tout plus cher ! Vous avez voulu la guerre ? Vous en paierez les frais, ou vous partirez ! »

Nous n'avons rien eu de plus pressé que d'adresser cette boutade de politicien en gaieté à Alphonse Allais, au génial ingénieur escocasseries : cela lui donnera sans doute l'idée d'une de ces chroniques qui font la joie des lecteurs du Journal.

Tant que les défenseurs de soutanes s'en tiendront aux inventions baroques et aux projets réjouissants et innocents, nous les laisserons faire, nous contentant de nous payer une pinte de bon sang aux frais de leur fertile imagination.

### Semaines de flics

Les flics nous suivent et se ressemblent.

Lacroix arrivant, quoi de plus naturel

qu'un de ces nombreux délégués résidentiels soit venu l'attendre à la gare ? Ils ne nous gênent guère en général. Mais cette fois, j'avais à demander à Lacroix de la part d'un individu universellement méprisé, des nouvelles d'un individu universellement ridicule. Et je ne voulais pas que ma question fût indiscrètement cueillie et télégraphiée à M. Pichon.

On résolut donc de semer le flic. Pour cela, le *méto* est un instrument idéal. C'est même la mort de toute filature.

Voici le tuyau, car tout tunisien est destiné à être filé à Paris : Vous prenez le *méto*, puis descendez à la station suivante en restant sur le quai. Il est évacué aussitôt le train reparti. Si quel- que mine bagnarde reste comme vous, c'est votre flic et vous pouvez le charger d'un mot aimable pour notre auguste souverain.

Au prochain train, vous remontez en wagon, puis descendez à la station suivante. Votre flic ne vous lâche pas. Vous laissez alors passer un ou deux trains, puis au dernier moment prenant votre air le plus idiot ou à défaut, l'air naturel de qui vous savez, vous sautez dans le troisième train laissant votre mouche pour compte à ses envoyeurs.

Gueule du flic ! J.B.

### Nos Echos

Notre dernier numéro comprenait un supplément imprimé à la dernière heure et donnant le compte-rendu succinct du banquet des journalistes coloniaux dont il est parlé en détail autre part.

La *Dépêche Tunisienne*, dont on connaît l'hospitalité écossaise pour les *communiqués* de toutes provenances, ayant contesté la véracité de ce compte-rendu, en même temps qu'elle annonçait avant la lettre de nouvelles poursuites contre la *Petite Tunisie*, et des mesures beylico-administratives contre M. Ganouna, nous reproduisons littéralement le télégramme reçu par nous :

TÉLÉGRAMME DE PRESSE  
Pour Tunis de Paris N° 39698 mots 129  
dépot le 18 à 3 h, 30 soir

P C *Petite Tunisie* Tunis. Insérez sous le titre solidarité française article suivant : Au banquet mensuel d'hier de l'Association des journalistes coloniaux M. Deloncle député, président association syndicale journalistes coloniaux a fait déclaration suivante en son discours. Nous saluons Messieurs Emile Lacroix et Jacques Bahar, nos confrères de la *Petite Tunisie*, ils sont des nôtres et si nous sommes appelés à les soutenir nous les soutiendrons car quelles que soient les opinions exprimées ce sont toujours des manifestations de la pensée et la pensée nous la voulons libre partout c'est-à-dire que nous sommes et restons partisans résolus de la liberté de la presse. Applaudissements nourris de l'assistance de cent convives parmi lesquels députés, sénateurs, écrivains, artistes préalablement au courant persécutions ourdies contre *Petite Tunisie*.

Nous tenons gratuitement à la disposition de ceux de nos lecteurs qui nous le demanderont, le supplément de notre dernier numéro, que certains de nos vendeurs ont cru plus expéditif de ne pas livrer avec le journal.

La section de la ligue des droits de l'homme et du Citoyen et de la libre pensée dont nous parlions dernièrement est en bonne voie de formation.

Toutes les personnes ayant adhéré-



# TIMBRES GRATUITS DE COMMERCE

vous donnant droit à de magnifiques primes

ENTRÉE LIBRE

16, rue d'Espagne  
ANCIENNEMENT 5, RUE D'ITALIE, TUNIS

ré au principe de ce groupement nécessaire recevront incessamment une convocation personnelle à une réunion préparatoire.

Plusieurs de nos amis habitant un port du sud tunisien que nous ne désignerons pas plus clairement pour aujourd'hui, nous dénoncent les actes arbitraires d'un des huissiers de ce centre.

Ce ne sont qu'exploits indument signifiés, procès laissés à découvert en l'absence des intéressés, réclamations bruyantes d'argent en plein café, et cent autres gentillesses de ce genre.

Nous espérons que nous n'accaparons pas les attentions du Parquet au point de l'empêcher de s'occuper des écarts de ce tableau.

Pendant qu'en France, les libres-penseurs s'insurgent véhémentement contre les processions de la Fête-Dieu, et s'organisent partout pour contrecarrer ces simagrées grotesques, dans Tunis-la-Frocarde le ban et l'arrière-ban des ensoutanés et de leurs pénitents processionnaient solennellement dimanche dernier.

Sortie de la cathédrale, après une courte halte devant la Maison de France — discret hommage à son habitant actuel — la théorie burlesque a parcouru les plus grandes artères de Tunis en toute liberté, promenant solennellement croix et bannières, sous l'œil bienveillant des agents et celui ébaubi de la population cosmopolite. Ce qui manque à Tunis, c'est un groupement de la Libre-Pensée, qui puisse s'opposer, par des manifestations anticléricales, aux cérémonies de l'Église hors des églises.

Qu'attendent les libres-penseurs de Tunisie pour s'unir contre la cléricaille ?

M. Provençal vient de publier, à l'Imprimerie Finzi, la conférence sur la déclaration des Droits de l'Homme qu'il avait faite le 21 mai dernier, à la loge maçonnique *Véritas*, de Tunis.

Cette brochure, qui est distribuée gratuitement, sera envoyée sur toute demande adressée à l'auteur, Rue Al-Djazira, 8.

Le *Journal officiel de la République Française* a inséré dans son numéro du 23 juin une lettre de félicitations pour actes de courage et de dévouement adressée à M. Michel Boccaro, propriétaire du Bazar de la ville, avenue de France.

Tous nos compliments.

La *Politique Coloniale* a publié, dans un de ses derniers numéros, une lettre d'Alger dans laquelle on proteste contre l'action antifrançaise des ouvriers tenus par les dames anglaises, dont la concurrence s'exerce avec apreté contre l'œuvre française de Mme d'Attanoux.

Pour ceux qui s'y connaissent en géographie.

Et ils doivent être rares, même parmi les romanciers populaires, à en juger par le passage suivant du *Petit Zouzou* par Marc Mario, qu'a publié le *Promeneur*.

« Mon capitaine, répondit le vieux sergent à qui l'officier s'adressait plus particulièrement, notre compagnie revenait de Bône et rentrait à Philippeville en trois étapes, en passant par Ain-Mokra, Médéa (!) et l'Oued-el-Menadjeb (?). L'on venait de quitter Saint Louis (!) et l'on avait fait halte..... »

Marc Mario, on le voit, n'est pas loin d'égaliser le père Loriquet, mais il approche fort peu de Malte-Brun!

M. Richard vient de faire éditer

par l'Imprimerie Centrale un *Indicateur général des chemins de fer et voies de communications de la Tunisie* qui nous paraît combler une lacune.

Son prix modeste, 25 centimes, le met à la portée de tous, et les renseignements dont il est bourré en font l'indispensable *vade-mecum* de tous les bureaux.

M. Octave Scipion nous adresse une jolie plaquette intitulée *Camille et Angèle*, qui, sous forme de nouvelle, est une étude consciencieuse et originale du caractère Corse en Tunisie.

C'est une brochure à lire, qui dénote un certain talent d'écrivain chez M. Scipion.

On nous raconte un fait inimaginable qui vient démontrer la nécessité urgente d'augmenter le nombre des médecins de campagne en Tunisie.

Dans un centre agricole d'une certaine importance, la femme d'un colon vint à tomber malade, atteinte de la fièvre typhoïde, qui, prise à son début, eût peut-être facilement enrayé.

Mais pas de médecin; celui d'une ville située à trente kilomètres de là hésitait à se déplacer, prétextant mille empêchements, arguant de l'impossibilité de s'éloigner de sa clientèle etc.

Rien ne put le décider, ni les honoraires importants offerts par le colon, ni les menaces légitimes de ce dernier.

Pendant ce temps l'état de la malheureuse femme empirait à vue d'œil: les soins les plus affectueux en pouvant jamais remplacer le concours d'un homme de l'art.

Ce qui devait arriver arriva: la maladie s'aggrava à tel point que, mardi dernier, elle expira entre les bras des siens affolés et désespérés.

Le comble est que le médecin ennemi des déplacements, qui avait enfin consenti à accompagner le malheureux mari, arriva juste à temps pour constater le décès.

Quel est le plus coupable dans cette pitoyable affaire: est-ce le médecin sans cœur, qui, oublieux des devoirs inéluctables que lui crée sa charge, laissa mourir la malade sans soins; est-ce l'administration qui hésite devant les quelques milliers de francs que coûterait l'installation de médecins dans les centres de colonisation éloignés de tout secours direct et immédiat ?

Allez appelez ici, à grand renfort de réclame, les paysans de France, pour laisser les leurs mourir lamentablement dans un coin de terre, dépourvus de soins, sans médecins et sans remèdes !

## LES DESSOUS D'UNE CAMPAGNE

M. Pelletan ne pensait sans doute pas dire si vrai lorsqu'il stigmatisait de la façon suivante la campagne du journal le Figaro et de ses satellites contre le Ministre de la Marine.

« L'opinion publique ne doutera plus que la campagne du Figaro contre moi avait un double but: essayer, à la faveur d'une telle polémique, de faire monter son tirage; chercher à soulever la Marine contre son ministre en y faisant appel à l'esprit de révolte et d'indiscipline. En vérité, tout cela est profondément méprisable. Que ne suis-je journaliste en ce moment, au lieu d'être ministre, pour dire tout ce que je pense ! »

En effet, le mobile des infamies débitées quotidiennement par la feuille de la Rue Drouot, est des plus bas. Qu'on en juge, par les documents suivants, dont nous détenons les originaux que nous a remis un ami :

Le Figaro, 26 rue Drouot.

Monsieur,

« Nous avons l'honneur de vous adresser le numéro du Figaro de ce jour, qui contient un article susceptible de vous intéresser. »

« Nous prenons la liberté d'y joindre, ci-inclus, une notice qui vous permettra d'apprécier les avantages que le Figaro offre à ses abonnés. »

« Veuillez agréer, Monsieur... »

Le Figaro. »

Ensuite la circulaire suivante :

Monsieur,

« En prenant la liberté de vous adres-

ser, pendant dix jours, à titre gracieux, le Figaro, nous nous permettons de vous indiquer ci-dessous les avantages exceptionnels de notre grand journal..... »

Suit la longue et fastidieuse énumération de ses avantages.

Ainsi donc, M. Pelletan ne se trompait pas en disant que le Figaro ne voyait dans sa campagne qu'un prétexte d'augmenter un tirage périlleux, en raison de la concurrence effrénée que lui font les grands journaux du matin, tel que le Journal.

Après une existence jadis prospère sous le biumvirat de Périer et de Rodays, après les journées mémorables de l'affaire Dreyfus qui a été une mine d'or pour la presse, et en particulier pour les grands quotidiens de Paris, dont le Figaro, à qui ses comptes rendus sténographiques des audiences valurent un tirage extraordinaire, après cette période de prospérité, le Figaro en est réduit à chercher dans la cabotinerie et la médisance un aliment à la malsaine curiosité de sa clientèle aristocratique mais clairsemée.

Et voilà comment, pour rafistoler ses affaires, un journal en est réduit à prendre M. Pelletan comme tête de Turc et à taper sur lui sans aucune cesse.

## Affinités Italiennes

Un écho paru dans nos colonnes nous a valu la visite d'un de nos concitoyens italiens, dont nous n'hésitons pas à publier l'intéressante et suggestive conversation.

Nous relations dans l'écho en question, les manifestations du peuple de l'Italie contre l'Alliance avec l'Autriche.

Après nous avoir indiqué le motif de sa visite, et acquis notre promesse d'ouvrir la *Petite Tunisie* à ses dires, notre interlocuteur s'épancha véhémentement :

« Oui, monsieur, nous n'en voulons pas, de ces Autrichiens, nos spoliateurs. Verriez-vous d'un bon œil vos gouvernants, à vous Français, projeter la moindre Alliance ou le plus petit rapprochement avec l'Allemagne ? Ne serait-ce pas là, chez vous, le motif d'une révolution générale, tellement vous tiennent à cœur l'Alsace et la Lorraine, Metz et Strasbourg ? »

« Eh, bien, nous autres, c'est la même chose, sinon pis, puisque l'Alliance est déjà accomplie. Si tous les ans à cette époque, les jeunes gens de nos écoles, et même les hommes mûrs, manifestent contre l'Autriche, ils protestent de cette façon contre l'annexion brutale de Trente et Trieste. »

« Ces manifestations irrédentistes ne prennent-elles pas, d'année en année, une importance croissante ? »

« A Rome on brûle le drapeau autrichien au milieu d'un immense concours d'esprits surchauffés; à Turin l'on siffle l'hymne du pays allié au théâtre Alfieri; à Ravenne c'est le Conseil municipal lui-même qui rappelle les atrocités d'Innsbruck; à Palerme c'est au Consulat autrichien que s'en prennent les étudiants et dont ils forcent les portes. »

« Va fuori d'Italia, va fuori stranier ! »

« Oui, hors de l'Italie, étranger ! Car l'Italie patriote n'est pas près d'oublier les affronts subis et les ourrages essuyés. »

« Moi qui vous parle, Monsieur, j'ai eu un oncle, second du navire *Italia*, coulé en rade de Rizza par les obus autrichiens; mon pauvre oncle, ainsi que tout l'équipage, furent engloutis avec l'*Italia*, comme vos marins sur le *Vengeur*. »

« Et vous voudriez qu'on oublie ces choses-là ? Combien de mes compatriotes ne sont-ils pas dans mon cas ? »

— Mais alors à quoi visent ces manifestations ?

— A rien d'autre qu'à la séparation de notre pays avec la Triplice.

— Et vous croyez que l'Italie

gagnerait à l'isolement dans laquelle cela la laisserait ?

— Isolée, nous répondit en souriant notre interlocuteur. Pourquoi isolée ? Et l'Union Latine, qu'est-ce que vous en faites ?

Cette réponse ingénue nous laissa rêveur et termina le colloque.

## Propos d'un Tunisien

O Galanterie

Si la galanterie était bannie de la terre, c'est au reporter judiciaire d'un grand quotidien local, qu'il faudrait aller lui demander.

Ah ! il n'est pas tendre, pour les femmes ni pour les demoiselles, ce brave chroniqueur !

Pour se faire une idée des prévenances de ce cher confrère pour le sexe qui excuse la laideur de l'homme, on n'a qu'à lire le compte-rendu de correctionnelle paru hier dans le journal en question.

Lisez ce petit sous-d'œuvre de blague intitulé: le *Capital de Rose*, et vous nous en direz des nouvelles ! Savourez les sous-entendus plus ou moins propres, goûtez les expressifs plus ou moins polis pour cette pauvre veuve, Mme F... L... et pour sa gente fille, demoiselle Rose, et vous aurez une idée des écarts auxquels peut se livrer un chroniqueur en veine de causticité lirée par les cheveux.

Allons, confrère un peu plus de respect au *sesque*, s. v. p., comme dirait Pitou ! Nous n'avons pas l'heur de connaître les dames sur lesquelles s'exerça votre verve de reporter en goguette.

Ce qui ne nous empêche pas, vous le voyez, de prendre leur défense: elles doivent être déjà assez malheureuses de l'acquiescement décroché par le Mouchi Hassid détenteur de leurs bijoux, pour n'avoir pas besoin d'en courir encore votre humour aux allures teutonnes, qui dément le don de galanterie qu'on prête aux Français dès la naissance.

Vous êtes jeune, nous dit-on, et la jeunesse excuse tout !

Le Gas.

## Notes éparses et fous croquis

Sous cette rubrique, nous entreprenons la publication d'une série de pages originales et inédites dues à la plume d'un de nos compatriotes qui roula sa bosse un peu partout en Tunisie.

Quiconque a beaucoup vu, doit avoir beaucoup retenu.

Et notre ami, doué d'un rare talent d'observation, l'a mis à contribution dans les pages qu'il nous a remises.

La série commencera pour le tableau très original d'une petite ville dont vous cherchez vainement le nom sur la carte de Tunisie.

.... La ville de notre choix sera celle d'el Kourani; noble et intéressante, elle occupe parmi les cités de la Sinouïe un rang de choix; sise à cinquante kilomètres de la mer, ses habitants sont à même d'y respirer l'air salin et vivifiant de nos côtes, sans être incommodés par les odoriférantes senteurs de la marée basse.

Pourvue de remparts vieux style, elle a le privilège séculaire de conserver dans son enceinte d'innombrable minarets et mosquées, où les indigènes de la localité, enclins à certains péchés mignons, viennent

en pleurnichant demander pardon à Allah. Logant à demeure des avaleurs de sabres, mangeurs de verre et de scorpions, disciples du divin Aïssa, elle est la coqueluche des touristes, qui raffolent du spectacle de ses charmes, de ses rues tortueuses, de ses mosquées de briques, sans style connu, pourvues de colonnes de porphyre dérochées aux antiques cités romaines, de ses caboulots borgnes, de ses femmes honnêtes, et de bien d'autres choses encore.

C'est la ville de l'Orient par excellence, dont à chaque pas, un coin du voile se soulève, découvrant les vestiges de ce que fut autrefois la vraie civilisation des indigènes, aujourd'hui gens avachis et indolents, vicieux par passe-temps; chevauchant sous un ciel de plomb des chevaux jadis fringants, en cette redoute avancée de l'extrême-sud sunnite, qui tint naguère en respect la horde des barbares européens qui aujourd'hui profanent ses lieux saints.

A sa tête est placé Sidi Khaled ben-el-Khaldouni gouverneur omnipotent ou *daïc*, personnage illustre, non par ses faits d'armes, mais bien par ceux, problématiques, de ses problématiques aïeux.

Fier de se croire issu d'une race de preux qu'il regrette de ne pouvoir imiter par suite d'un accident de chasse — les malintentionnés disent que c'est par frousse —, il se contente d'effectuer des tournées, vautre dans un huit-ressorts neuf mais malpropre.

Gras et dodu, le front étroit et le crâne fuyant, mains grassouillettes et lèvres lippues, pareil à quelque bonze chinois égaré à El-Kourani, telle est la silhouette physique — son esquisse morale suivra — de Sidi-Khaled ben el Khaldouni, *daïc*, chargé par Son Altesse le Rey d'administrer l'antique cité.

Yvan le Goyel.

## L'ENSEIGNEMENT par les Frocards

Les personnes, qui à Tunis et en Tunisie, se démènent depuis quelque temps comme trente six mille diables pour faire maintenir en Tunisie les ensoutanés du clergé libre qu'on a pris la résolution d'en chasser, appuient leur campagne sur le tort — immense selon eux — que causerait à l'influence française le départ forcé de ces porte-irocs.

Ne discutons pas cet argument branlant et ridicule que les défenseurs des moines soulèvent plus souvent qu'à leur tour, dans leurs journaux et dans leurs cénacles, et bornons-nous à leur demander ceci:

« Croyez-vous rendre service aux enfants en demandant le maintien des écoles congréganistes ? »

« Ignorez-vous que la plupart, sinon tous les prêtres enseignants, sont des ignorantins, d'une instruction générale fort médiocre ? »

Dans les établissements religieux de France, où on les prépare un peu hâtivement pour les envoyer conquérir des royaumes et éduquer des âmes, on s'attache plus à développer leur foi que leurs connaissances littéraires ou scientifiques.

La petite culture intellectuelle à la sortie du collège de leur ordre, ils sont tout juste bons à diriger une classe en antine, et absolument impropres à former moralement et pédagogiquement les enfants confiés à leurs mauvais soins.

Ils ne sortent du séminaire qu'avec un vernis bien mince d'instruction pratique, mais en revanche avec une couche religieuse des plus crasses.

Et vous voulez défendre ces gens-là qui abrutissent vos fils et leur abâtardissent la cervelle d'un tas d'histoires plus idiotes les unes que les autres, ne s'occupant que pour







# LA MÉNAGÈRE

Société coopérative de consommation, 7, rue Léon Roches, Tunis  
BAZAR GENERAL DE L'ALIMENTATION

Boucherie, Boulangerie, Epicerie, Charcuterie, Volaille et Gibier, Laitage Légumes frais, Vins et Liqueurs, etc.

Art. 2 des Statuts. — La Société a pour objet de mettre à la disposition de ses membres et du public en général tous les objets nécessaires à leur consommation, dans les meilleures conditions possibles de prix et de qualité.

AVIS IMPORTANT. — Le 2 chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent pour laquelle les achats faits dans ses magasins sont remboursés « en espèces » contre remise des bulletins de caisse correspondants.

la forme de la leur meubler de bonnes connaissances et de bonnes idées.

Méditez, ô vous qui tentez de défendre les ensoutanés, méditez les paroles brutalement franches de ce brave ouvrier charpentier qui, à votre tant fameuse réunion, dit leur fait aux prêtres qui lui firent perdre les meilleures années de son enfance au rabachage d'un fatras de sornettes plus ou moins évangéliques.

DIXI.

## INFORMATIONS

### Nouvelle mode capillaire

Trois jeunes filles américaines, miss Natreia Rives, mise Nathalie Schenck et miss Cynthia Roche se préparent à rendre un grand service à tout le sexe féminin en apportant une révolution dans la façon de se coiffer.

Pendant les dernières chaleurs, miss Rives a fait en plein midi son apparition dans la principale avenue de New-York avec ses cheveux flottant librement sur le dos, à la manière des petites filles. Miss Schenck, trouvant l'idée à son goût, suivit l'exemple, ce que voyant, miss Roche ne tarda pas à les imiter, et comme ces trois jeunes personnes sont les « leaders » du monde élégant, il est fort probable que toutes les jeunes filles et même quelques matrones vont jeter leurs épingles à cheveux à la mer et revenir aux gais rubans de couleur de leur enfance.

Pourquoi nos charmantes Tunisoises, belles à ravir, n'adopteraient-elles pas cette mode ?

Ne désespérons de rien !

### Un arrêté original

Il paraît que les Marseillais ne sont pas aussi à cheval sur la pudeur que cet excellent Tunisien, le farouche médaillonophile, à en juger par l'arrêté ci-dessous pris par M. Chanot, concernant les personnes qui ont des velléités de prendre des bains de mer :

« Nous, maire de Marseille :

« Ayant remarqué qu'aux approches de l'été un grand nombre de personnes, se conformant en cela à des traditions héréditaires, ont coutume d'aller se baigner dans les eaux de la mer ;

« Considérant qu'en agissant ainsi elles obéissent à un sentiment respectable de propreté qu'il convient plutôt d'encourager que de réprimer ; mais tenant compte aussi, que les questions d'hygiène ne sauraient être séparées de celles de la pudeur ;

« Que l'hygiène physique et l'hygiène morale ont droit toutes deux à notre sollicitude ;

« Considérant que plusieurs de ces baigneurs ont la fâcheuse habitude de se dévêtir complètement pour se baigner, au point que pas une partie de leur corps n'échappe à l'investigation des curieux et des curieuses que la promenade attire sur la plage ;

« Considérant qu'il y a dans ce genre d'exhibition en plein air de la totalité de la nature humaine, quelque chose de choquant pour les regards pudibonds, et qu'il convient de réprimer ;

« Décide :

« Il est absolument interdit de se baigner sans être en partie vêtu d'un caleçon de bain ou à défaut d'un linge faisant le tour des reins et descendant jusqu'à 20 centimètres au moins sur les jambes.

« Tout contrevenant sera passible d'un procès-verbal.

« Fait à Marseille, le 12 juin 1903.

« Amable Chanot »

ETUDE de M<sup>e</sup> SAINT-MLEUX, Avoué, demeurant à Versailles, Place Hoche, n° 7.

## DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut par la

première Chambre du Tribunal civil de Versailles, le dix-neuf mars mil neuf cent trois, enregistré ;

Entre : Monsieur Désiré ROSIER, jardinier demeurant à Saint-Germain en Laye, rue de Joutel, numéro 6

Demandeur comparant et concluant par M<sup>e</sup> Saint-Mleux, avoué

D'une part ;

Et Madame Marie Zéphyrine Joseph DELVAL, épouse de M. Désiré Rosier, demandant avec lequel elle demeure de droit, mais résidant de fait la dite dame ci-devant à Tunis, rue d'Espagne, et actuellement sans domicile ni résidence connus

Défenderesse défaillante faute d'avoir constitué avoué

D'autre part ;

Il appert :

Que le divorce a été prononcé entre les époux Rosier, à la requête et au profit du mari.

La présente insertion est faite en conformité de l'article 247 du Code civil et en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Versailles, en date du quatorze mai mil neuf cent trois enregistrée, le dit jugement n'ayant pu être signifié à la personne de Madame Rosier.

Pour extrait :

Signé : SAINT-MLEUX

Assistance judiciaire. Décision du onse octobre mil neuf cent un.

## Chronique locale et régionale

### Ménagerie permanente

Dans la rue de l'Agha — où demeurent plusieurs de nos concitoyens et compatriotes dont nous exposons les doléances — demeure un juif allemand qui a fait du rez-de-chaussée où il loge une véritable succursale de la grande ménagerie de Hambourg dont il est, paraît-il, le correspondant.

Il possède des hiboux, des hyènes, des ours, des perroquets et même, nous dit-on, des reptiles dangereux, qu'il nourrit de viande en putréfaction, et qui répandent dans tout le quartier une épouvantable odeur sui-generis.

Que parle-t-on de la prison c'e la rue de l'Eglise ? Et la demeure de ce Berlinois fils de Sem, donc ? Ajoutez à ces relents pestilentiels la cacophonie continuelle que forment les cris sortant de cette nouvelle arche de Noé, et vous aurez une bien faible idée de cet enfer. On a interdit les étables à chèvres et à vaches ; qu'attend-on pour en faire de même à l'égard de ce teuton éleveur de fauves ?

### Tapage féminin

Les habitants de la rue de l'Antienne Douane se plaignent du sans-gêne des locataires plus ou moins belles d'un garni très voisin du poste de police.

Sans s'effaroucher de cette proximité, ces dames lancent, jusqu'à des heures assez avancées de la nuit, d'incessants appels aux noctambules, les engageant à leur rendre une courte visite. Ces appels seraient anodins, si les habitants de la maison en face n'étaient tenus d'assister bien malgré eux, à des scènes d'un réalisme outrancier, se passant dans les chambres dudit garni, aux fenêtres grandes ouvertes.

La police, dont le poste est si proche, devrait tenir compte de ces réclamations fondées, et rappeler les habitantes du garni et ses tenanciers au respect du sommeil d'autrui et de sa pudeur.

La police devrait faire une chasse incessante à ces petits gamins qui, à l'aide de leurs frondes à oiseaux, cassent les vitres et blessent les passants.

Pas plus tard que l'autre jour, un de nos collaborateurs a failli perdre un œil d'un éclat de vitre brisée de cette façon rue de la Commission.

## SERVICE IMMOBILIER

De la "Petite Tunisie"

Succursales

Bizerte, Sfax et Gabès

Sous cette rubrique, nous publions les opérations de toute nature : Vente et achat de terrains, Immeubles Propriétés, Fonds de Commerce Prêts hypothécaires, etc., à condition que ces affaires nous soient confiées exclusivement.

A VENDRE melk ou enzel, 340 hectares immatriculés et construits, eau; aux environs de la Mohammedia.

240 HECTARES de terrain immatriculés aux environs de Ferryville. TERRAIN melk, 200 hectares, source, jardin, arbres fruitiers, proche gare Ain-Relai (région Mateur).

160 HECTARES de terrain melk. Sources, terrain de premier choix, proche gare Bou-Amida-Fahs.

A VENDRE une propriété à 8 k. de Tunis, immatriculée 12 hect. de vignes de 7 à 10 ans. Arbres fruitiers, construction, puits. Enzel 109 fr. Prix : 14.000 francs.

A PLACER de suite 100.000 francs en totalité ou par fractions sur propriétés urbaines et rurales immatriculées ou non.

JARDINS d'agrément bien situés à vendre de suite.

— Capitaux à avancer sur récoltes et sur vendanges.

A VENDRE melk ou enzel diverses propriétés rurales avec bâtisses et eaux dans un rayon de 14 à 25 km. de Tunis.

— On achèterait des Rentes d'Enzel perpétuelles ou rachetables sur immeubles de rapport et bonnes garanties.

VILLA avec jardin à vendre à St-Germain. Prix 1600 francs.

— A vendre melk ou Enzel des terrains à bâtir dans Tunis.

— Messieurs les propriétaires qui auraient à nous faire des demandes d'emprunt sont certains de recevoir à bref délai une solution et sont assurés de notre discrétion.

— A VENDRE plusieurs immeubles rapportant 8 à 10 0/0.

Indépendamment des affaires indiquées ci-dessus, on trouve dans les répertoires de notre agence une liste des plus complètes mise à la disposition des clients.

— Pour tous renseignements s'adresser à VICTOR TIMST AINÉ directeur du service immobilier de la Petite Tunisie — Bureaux ouverts de 8 heures à midi et de 2 à 5 heures ; jours fériés exceptés.  
Rue Hannon, N° 2, Tunis.

### Maladies des Yeux

La consultation privée du Docteur Cuénod a lieu maintenant, dans le nouveau cabinet de consultations particulières de sa clinique (1, rue Zarkoun), les lundi, mercredi et vendredi, de 3 h. 1/2 à 5 h. de l'après-midi.

### L'OXYGÈNE CUSENIER

est la seule ABSINTHE consommée par les gourmets et recommandée par les Hygiénistes.

Cabanon à vendre à Saint Germain 3 pièces, cuisine, véranda, avec 1000 mètres de terrain planté d'arbres fruitiers, vigne. S'adresser au bureau du Journal.

### A LOUER

présentement, ensemble ou séparément, les locaux précédemment occupés par la Compagnie Algérienne.

S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

### Agence ROMY

4, rue d'Alger — TUNIS

### TRANSIT & COMMISSION

Embarquement et Débarquement

TRANSFERTS ET DEMENAGEMENTS

Avances sur marchandises

### Société Française

## DES CHAUX ET CEMENTS

Du Bou-Kournine (Hamman-Lif)

A. BELLINO et Cie

Vente au détail

TUNIS — 14, Rue de Grèce — TUNIS

### ÉTABLISSEMENT DE 1<sup>er</sup> ORDRE

11, Avenue de France

TUNIS

Grand Restaurant du Chianti  
Service à la Carte  
TUNIS  
11, Avenue de France

### HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris se rendent très précieuses pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NEE

Engrais organique riche, pour la culture maraichère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tunis.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.

Thérapeutisme spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

### Demandez dans les Établissements

### l'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

### BAZAR de la VILLE

Michel BOCCARA

17, avenue de France — TUNIS

MAISON D'ARTICLES DE PARIS

BIJOUTERIE

Jouets. Parfumerie. Articles de ménage

SPECIALITÉ DE TOUS ARTICLES A 12 SOUS

Fournitures pour colporteurs

et marchands forains

GROS & DETAIL



Agences Régionales : M. Lalou HACCOUN à Bizerte ; CHEZ DANINOS à Soussou ; César BONAVIDA à Sfax ; Léon HANOUN à Souk-el-Arba ; F. SROUSI à Nabeul ; Is. SAADA à Gabès.

### Proderies et Dessins

11, rue Chaker

## VIN, EAU-DE-VIE

DU

DOMAINE DE POTINVILLE

F. BERNET

23, rue d'Italie, TUNIS

Liqueurs de Marque — Livraison à Domicile

### GRAND BAR DE L'UNIVERS

Avenue de la Marine

Licari, proprié.; Stéphanini, gérant

Etablissement complètement remis à neuf

Consommations de 1<sup>er</sup> choix.

Liqueurs de marque,

## TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

## Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

## OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889

Hors concours Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Boulinger".

### D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France — TUNIS

### MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des

13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

### RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES

OUVRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant : Em. LAGROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

## LE MONDE

3<sup>e</sup> Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5, par l'avenue de Paris.

Agences Régionales : M. Lalou HACCOUN à Bizerte ; CHEZ DANINOS à Soussou ; César BONAVIDA à Sfax ; Léon HANOUN à Souk-el-Arba ; F. SROUSI à Nabeul ; Is. SAADA à Gabès.

# GRAND CAFE BELLEVUE

C. Ferrandier de Marseille, Propriétaire

Avenue de la Marine, 57 — TUNIS

Établissement de 1<sup>er</sup> Ordre Éclairé à l'électricité

BILLARD

Consommations de premier choix

Liqueurs de marque

Salon réservé pour réunion